

## LE CONSEIL NATIONAL DES LOISIRS ET DU TOURISME ADAPTE

Bien avant le lancement de la campagne de tourisme adapté et la naissance de l'association Tourisme et Handicap, en 1984, un certain nombre d'associations de personnes handicapées se sont réunies pour se poser la question des vacances pour tous et créer une charte nationale. Le CNLTA c'est une rencontre, une première concertation qui s'est tenue en 1984 à La Rochelle sous patronage de M. Michel Crépeau alors Secrétaire d'Etat au Tourisme et à l'Artisanat. Une centaine de personnes et d'associations se sont retrouvées, ce qui fut alors une découverte puisque c'était la première rencontre en France des associations se consacrant aux vacances adaptées. En 1990, une deuxième rencontre à Paris a réuni 100 à 150 personnes et associations autour d'une préoccupation qui était le développement du secteur tourisme adapté : les bases réglementaires et les difficultés rencontrées en matière législatives, en matière de besoins, en matière de tout ce qui fait que l'on peut organiser de manière sérieuse des vacances de qualité.

Cette journée s'intitulait **Tourisme et Handicap «Vers quelle réglementation ?»**.

A la fin de celle-ci, est né un groupe : 30 associations représentant des organismes de vacances et des usagers pour constituer le « **Conseil National des Loisirs et du Tourisme Adaptés** », donnant naissance à la « **Charte Européenne du Tourisme Adapté** ».

Aujourd'hui le CNLTA c'est :

- un regroupement d'organismes de vacances et de représentants d'usagers pour personnes handicapées déficientes mentales.
- une volonté d'offrir aux personnes handicapées des vacances et des loisirs "comme tout le monde".
- 10 années d'existence et de partenariat.
- le désir de faire progresser le secteur du Tourisme Adapté et d'insérer les adultes handicapés le mieux possible.

Le CNLTA est une confédération indépendante d'organismes qui proposent des séjours de vacances adaptés. Ces organismes adhérents sont pour la majorité des associations connues telles que l'UFCV, l'APAJH, l'UNAPEI, Vac'Hands... Ces associations proposent des séjours adaptés dans des structures spécialisées. La clientèle est composée de personnes majoritairement handicapées mentales mais des séjours sont aussi proposés à des personnes handicapées physiques. La clientèle provient en grande partie des institutions. Le CNLTA répond là à une demande toute aussi importante que complexe. Mais à l'intérieur du CNLTA, il est important de dire que l'accès aux vacances est une véritable rupture, dans le sens positif du terme, et non pas une conception ou une poursuite de prise en charge dans d'autres lieux. Le Tourisme Social n'est pas la prolongation de l'institution, c'est le complément de la citoyenneté de la personne dans son insertion.

Le CNLTA est aussi à l'origine d'une charte de qualité concernant l'accueil et l'adaptation des lieux de tourisme : **la Charte Européenne du Tourisme Adapté**. Tous les adhérents du CNLTA doivent répondre à cette charte de manière précise. Des contrôles sont effectués chaque année pour s'assurer de la qualité des vacances que les personnes handicapées viennent y passer.

En cas de conflit le CNLTA s'est doté d'une commission de médiation

Cette Commission a pour but de régler les litiges et a une **volonté consultative**. En effet, certains dysfonctionnements peuvent être constatés durant les visites effectuées par la «Mission Evaluation Qualité». Cette commission a donc pour objet d'écouter les faits et les explications de l'organisme, et ensuite de les juger. Les sanctions peuvent aller jusqu'au renvoi de l'organisme. Néanmoins, le CNLTA n'a de pouvoir que sur ses adhérents. Cette Commission est composée uniquement de représentants d'usagers (UNAPEI, APAJH, CNRH, ...) et est animée par le Président du CNLTA, représentant lui-même au collège des usagers (SESAME AUTISME).